

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00291

**SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU - CLUB BASKET SAINT-CHAMOND
VALLEE DU GIER - SAISON 2017-2018**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 8 septembre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Bernard BONNET, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170704-D20170029110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170922

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU - CLUB BASKET SAINT-CHAMOND VALLEE DU GIER - SAISON 2017-2018

Le club de basket-ball Saint-Chamond Vallée du Gier évoluera pour la troisième année consécutive en PRO B (2^{ème} échelon national).

Saint-Etienne Métropole accompagne ce club depuis la saison 2013/2014 avec dans un premier temps, un contrat de prestations de services, et ensuite un contrat d'objectifs.

Ce contrat avait été établi conformément à la délibération prise par le Conseil de Communauté dans sa séance du 03 juin 2015, en vue d'une participation financière de Saint-Etienne Métropole en direction des clubs sportifs de haut niveau.

Le club de basket-ball a sollicité l'attribution de la même participation pour la saison sportive 2017/2018.

Après instruction de cette demande, il s'avère que le club remplit l'ensemble des critères évoqués dans la délibération relative au soutien financier pour les clubs sportifs qui évoluent au haut niveau, à savoir :

1. Soutien aux clubs évoluant au niveau professionnel ou dans une division située immédiatement en-dessous de celle-ci,
2. Soutien apporté aux clubs soit pour leur équipe masculine soit pour leur équipe féminine,
3. Participation financière de Saint-Etienne Métropole limitée à un seul club par discipline,
4. Projet économique du club fiable et participation accordée seulement si les aides publiques ne représentent pas plus de 60 % du budget global du club.

Ainsi, conformément au tableau financier par discipline contenu dans la délibération susvisée, un montant de 180 000 € peut lui être accordé pour la saison sportive 2017/2018.

En contrepartie, l'Agglomération bénéficiera d'une visibilité forte en apposant notamment le logo institutionnel sur le short des joueurs, sur le surmaillot d'échauffement ainsi que sur le parquet de jeu du club.

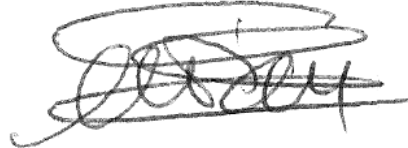
Un contrat d'objectifs détaillera l'ensemble des actions qui sera mis en œuvre.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve ce contrat et autorise le versement de la participation financière de Saint-Etienne Métropole pour la saison sportive 2017/2018 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ce contrat ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget SPOR 6188 PREST SAOS.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU